

KANNADIG PLOVELTH



Bulletin d'information de la Commune de Plomelin

Mars 2004

E-mail : mairie.plomelin@wanadoo.fr - Site Web : <http://www.plomelin.com>



*De nombreux Plomelinois
ont été intéressés
par la démonstration
de l'ADSL le 2 mars.*

Avec trois jours d'avance, **l'internet haut débit (ADSL) est arrivé sur le central de PLOMELIN le 24 février**. Lors de la séance de présentation du 2 mars 2004, les représentants de France Télécom ont déclaré que **la quasi totalité des foyers plomelinois est raccordable à l'ADSL**, soit en 128 k, soit en 512 k. Pour ce qui est du 1 024 k, une étude

est nécessaire au cas par cas, le raccordement n'étant possible que jusqu'à environ 3 km. du central situé dans le bourg.

Si le haut débit apporte plus de facilité d'accès à l'internet aux particuliers, c'est aussi un outil quasi indispensable à la plupart des entreprises.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2004

AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

Enquête publique à Plonéis : extension d'élevage

Le dossier d'extension d'un élevage de porcs sur la commune de Plonéis présenté par l'E.A.R.L. de la Vallée était soumis pour avis au Conseil municipal de PLOMELIN. Après discussion et vote à bulletin secret, le Conseil a émis l'avis suivant : 12 voix contre, 5 pour et 7 abstentions.

Acquisitions foncières entre Trojoa et Kergwenn

Un compromis a été signé par les conjoints DROAL pour la vente à la commune d'une bande de 3 mètres de terrain (classement en zone NC) en prévision d'un aménagement futur en piste cyclable et piétonne permettant de rejoindre l'ancienne voie communale à partir de la Villa des Roses. Accord également pour l'acquisition d'une unité foncière constituée par des parcelles situées au droit du futur gira-

toire à l'intersection de la nouvelle voie et de la V.C n° 1 : ces terrains seront propices à une extension partielle de la zone d'habitat, à un aménagement paysager à l'entrée du bourg. Ils permettront aussi la réalisation d'un bassin d'orage afin de réguler la quantité d'eau évacuée dans le ruisseau.

Acquisitions foncières – Secteur de Verouri Nevez

Madame Marie-Louise PERON s'engage à vendre à la commune une partie d'une parcelle et une bande de 3 mètres de large dans le secteur de Verouri Nevez. Cette acquisition permettra d'aménager un accès direct à l'Odette par la propriété du Conseil général mais également d'assurer un meilleur accès pour les pompiers en cas de d'incendie. Les interventions des pompiers à l'été 2003 justifient amplement l'aménagement de cet accès.

Acquisitions foncières – Secteur du Polhoat

Monsieur et Madame VANHOVE s'engagent à vendre à la commune la bande de terrain plantée d'azalées et de rhododendrons entourant leur propriété dans le lotissement du Polhoat.

Acquisitions foncières – D.U.P – Enquête parcellaire

La commune envisage d'acquérir tout ou partie de parcelles actuellement en friche en raison de leur caractère humide entre le chemin piéton au bas du terrain « Richard » jusqu'au lotissement Jacquinet.

Cette acquisition est justifiée par la nécessité de préserver une zone classée ND ainsi que de réaliser un cheminement piétonnier dans le secteur loti ou à lotir. En outre, cette zone recueille une bonne partie des eaux pluviales du bourg actuel et futur (selon une étude hydrologique déjà menée). La maîtrise foncière permettra aussi d'intervenir sur les réseaux d'eaux usées traversant cette zone et qui nécessitent un accès permanent sans contrainte particulière.

Accord à l'unanimité du Conseil pour autoriser le Maire à lancer la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire afin de procéder aux acquisitions.

Aménagement d'accès à une parcelle – Secteur de Coat Salé

Monsieur Guy LE LAY (S.C.E.A de Koad Salé) souhaite aménager un accès sur une largeur de 4 mètres environ

(1 mètre constituant l'emprise communale stabilisée à ses frais et 3 mètres sur sa propriété) dans la partie nord d'une parcelle lui appartenant, à proximité du chemin de Coat Salé, en longeant le talus propriété communale. Accord du Conseil pour autoriser le Maire à signer une convention avec M. LE LAY.

COMMANDE PUBLIQUE

D.S.P contrat Eau potable

Accord du Conseil pour fixer les conditions de dépôt des listes pour la commission d'ouverture des plis dans le cadre de la négociation du contrat de délégation de service public de l'eau.

Maîtrise d'œuvre : urbanisation du secteur nord-ouest du bourg

Suite à une consultation de géomètres pour l'urbanisation de parcelles dans le secteur nord-ouest du bourg autour de la nouvelle voie, le cabinet Michel LE GUELLEC a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'exercice de cette mission de maîtrise d'œuvre.

Maîtrise d'œuvre : aménagement de pistes cyclables

Accord du Conseil pour lancer une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de pistes cyclables le long de la V.C n° 1, suite aux accords concernant les acquisitions foncières.

FINANCEMENT DES NOUVELLES SALLES

Nous apprenons de façon très officielle que le Conseil régional accepterait de financer notre nouveau projet de salles à hauteur de 35 000 € au titre du Fonds d'Intervention Régional.

Ce financement complète une aide que le Conseil général devrait apporter (38 200 € pour la partie sportive). Nous

attendons également confirmation de la subvention de l'Etat – au titre de la Dotation globale d'équipement – et des fédérations de tennis et de football (pour le local du Mondial Pupilles). Rappelons que ces nouvelles salles remplaceront les préfabriqués destinés à la démolition.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

LE RENDEZ-VOUS DES SERVICES TECHNIQUES

Voirie, réseaux

Entretien des caniveaux et grilles des lotissements.

Ecoles

Fabrication d'étagères pour l'école maternelle publique.

Travaux divers pendant les vacances de février.

Sentiers piétonniers, espaces verts

Remise en état des barrières d'accès et de la clôture du sentier de Kergrenn. Entretien courant des sentiers.

Plantation d'arbres à l'espace vert de Kerguel et paillage des massifs avec de l'écorce. Elagage des arbres autour de l'église. Désherbage des aires stabilisées (cimetières, Kerguel, espaces communs des lotissements, etc.).

Divers

Peinture des portes des vestiaires-douches au stade de Pennanguer, ainsi que des murs et plafonds de la cuisine et de la salle d'honneur. Fabrication de mobilier pour le restaurant scolaire. Nettoyage des chéneaux et gouttières sur les bâtiments communaux à l'aide d'une nacelle.

TRAVAUX AU C.L.S.H.

L'entreprise plomelinoise LE CARQUET a installé un portail de séparation entre l'accès du C.L.S.H. et celui de l'école élémentaire.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE TINGOFF BIHAN

Depuis un mois, l'entreprise brestoise Jardin Service construit les murets de clôture de façade des lots.

VOTRE FISCALITE LOCALE ET CELLE DES AUTRES

Le M.E.D.E.F. vient de diffuser une note sur l'évolution de la fiscalité locale dans les communes du Finistère de plus de 4 000 habitants (42 communes sur les 283 que compte le Finistère). Certains éléments de cette note sont résumés

dans le tableau ci-dessous (période de référence 2000-2003, les chiffres sont arrondis). Les taux d'imposition sont multipliés par les valeurs locatives et déterminent ainsi le montant de l'impôt local.

	Taux les plus faibles en 2003	Taux les plus élevés en 2003	Les plus fortes progressions de 2000 à 2003	Taux à PLOMELIN (avec la progression de 2000 à 2003)
Taxe professionnelle	Plonéour-Lanvern : 9,8% Moëlan : 10,7%	Brest : 20,6% Plouzané : 20%	Châteaulin : +13,5% Plouigneau : +9,9%	13,7% (+6%)
Taxe sur le foncier bâti	Quimperlé : 11,8% Riec-sur-Belon : 12,1%	Brest : 25,2% Plouzané : 25,2%	Morlaix : +22,3% Plourin-les-Morlaix : +22%	18,3% (+4%)
Taxe sur le foncier non bâti	Lesneven : 33,8% Plouguerneau : 36,7%	Morlaix : 65,8% Concarneau : 59,2%	Morlaix : +22,3% Fouesnant : +13,9%	41,3% (pas d'augmentation)
Taxe d'habitation	Riec-sur-Belon : 9,9% Quimperlé : 11,8%	Brest : 26,2% Plouzané : 23,5%	Lannilis : +23,4% Morlaix : +22,3%	12,3% (+6%)

PLOMELIN se classe au 14^{ème} rang pour la taxe professionnelle (1), au 20^{ème} pour la taxe sur le foncier bâti, au 16^{ème} pour la taxe sur le foncier non bâti et au 6^{ème} pour la taxe d'habitation (classement des communes finistériennes de plus de 4 000 habitants, 1^{er} rang pour le taux le plus faible et 42^{ème} pour le plus élevé).

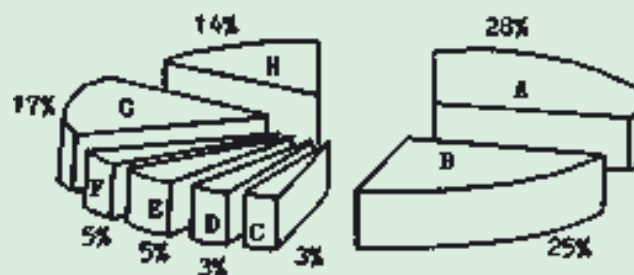
(1) L'augmentation de 6% entre 2000 et 2003 est liée à la mise en place de la taxe professionnelle unique (T.P.U.) et à l'harmonisation des taux au sein de Quimper Communauté. La situation, arrêtée à 2003, n'intègre pas les évolutions de 2004.

QUIMPER COMMUNAUTÉ : LE BUDGET PRIMITIF

UN BUDGET DE 70 MILLIONS D'EUROS (455 MILLIONS DE FRANCS)

Les dépenses

- A. 20,2 M€ de reversement de taxe professionnelle aux communes (*)
- B. 17,3 M€ de fonctionnement (dont 3,1 M€ de contribution au budget transport)
- C. 1,9 M€ de fonds de concours (routes)
- D. 2,3 M€ d'investissement divers
- E. 3,3 M€ de zones d'activités
- F. 3,3 M€ d'assainissement des eaux usées
- G. 11,8 M€ de budget transport (bus)
- H. 9,5 M€ de budget déchets (ordures ménagères)



(*) Il s'agit essentiellement de la taxe professionnelle que percevait chaque commune avant la création de Quimper Communauté, consolidation des droits acquis pour une large part.

Les ressources

Elles proviennent essentiellement (à 79%) de la taxe professionnelle unique (T.P.U.) versée par les entreprises, de la Dotation Générale de Fonctionnement versée par l'Etat (D.G.F.), du versement « transports » et de la taxe sur les ordures ménagères.

Les principaux investissements :

- la construction du boulevard nord et de la rocade sud-est financée en partie par Quimper Communauté ;
- la réfection des piscines de Kerlan Vihan et Aquarive ;
- la création de zones d'activités pour accueillir les entreprises ;
- la construction d'une nouvelle station d'épuration au Corniguel (investissement nécessaire pour l'accueil des entreprises et le développement de l'habitat ; rappelons que les effluents de Plomelin y sont traités) ;
- la construction d'un dépôt de bus et l'extension du réseau de transports publics qui génère un surcoût important ;
- la construction d'une déchetterie à Pluguffan (qui sera également destinée aux habitants de Plomelin et Penhars) ;
- l'extension du réseau des médiathèques et bibliothèques ;
- la construction de logements sociaux (pour ne pas être en

conformité avec le pourcentage légal de 20% de logements sociaux, Plomelin doit verser à l'Etat près de 30 000 € par an).

LES NOUVEAUTES

- Des budgets annexes sont établis pour clarifier sur le plan financier les situations des différentes activités (transports publics, ordures ménagères, etc.).
- Une partie du **personnel** de la ville de Quimper (230 personnes) est **transférée** à la communauté. Sans incidence financière pour Quimper Communauté : la part de taxe professionnelle due à la ville de Quimper est réduite en conséquence.
- **Le taux de la taxe professionnelle progresse de 6,5%** (5% conservés par Quimper Communauté et 1,5% restitués aux communes). Depuis la création de Quimper Communauté en 1999, le taux moyen pondéré était fixé à 15,26% pour l'agglomération (la liaison entre taux de la taxe professionnelle / foncier bâti et taxe d'habitation fait que pour les années à venir l'augmentation de la taxe professionnelle était bloquée, une réforme est annoncée pour les prochains mois).

- **La hausse de la taxe sur les ordures ménagères** ne devrait pas dépasser 10% sur la feuille d'impôts du contribuable. Le coût de la collecte a augmenté de façon importante du fait d'une situation de monopole dont toute la presse a parlé.

POUR OU CONTRE ?

Pour la première fois depuis la création de la communauté d'agglomération, le vote du budget a donné lieu à quelques avis négatifs ou des abstentions, ceci quelles que soient les communes ou les sensibilités politiques .

Les conseillers qui ont voté **contre** ont avancé les arguments suivants :

- augmentation trop importante de la taxe professionnelle ;
- augmentation exagérée de la taxe de ramassage des ordures ménagères ;
- augmentation des frais de fonctionnement ;
- blocage des restitutions de la taxe professionnelle aux communes (Quimper Communauté ayant besoin de recettes nouvelles pour équilibrer son budget) ;
- coût de la médiathèque de Quimper et de la lecture publique.

Pour justifier leur opposition ou leur abstention, plusieurs conseillers ont affirmé être d'accord avec les projets d'investissement, mais pas avec l'augmentation de la taxe professionnelle et de la taxe sur les ordures ménagères.

A l'inverse, ceux qui ont voté pour ce budget ont estimé que :
 - l'augmentation de la taxe professionnelle est nécessaire à l'équilibre du budget 2004 et des futurs budgets. La poursuite des investissements nécessite ce recours à la fiscalité obligatoire pour rembourser les futurs emprunts (jusqu'à présent, l'endettement de Quimper Communauté

est égal à zéro) ;

- l'extension du réseau de transports publics est un service nécessaire qu'il ne faut pas remettre en cause ;
- le projet de lecture publique et la construction de médiathèques et de bibliothèques sont prioritaires et doivent être confirmés.

EN CONCLUSION

Le budget 2004 traduit la **poursuite** des programmes communautaires **d'investissement** et de développement des services.

Cet effort a un prix, supporté surtout par les entreprises qui sont seules à payer la taxe professionnelle. Alors que les ressources fiscales des communes sont constituées des quatre taxes habituelles (taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation), la seule ressource fiscale des communautés d'agglomération vient de la taxe professionnelle. La suppression de la part salariale dans le calcul de cette taxe professionnelle a certes eu des effets bénéfiques pour les entreprises, mais la compensation apportée par l'Etat sera de plus en plus limitée (+ 0,87% en 2004). Il est difficile de réclamer **en même temps** un retour total de la taxe professionnelle reversée aux communes et la mise en œuvre de projets ambitieux pour la communauté.

Reste une question de fond : **comment définir ce qui est d'intérêt communal et ce qui est d'intérêt communautaire ?** D'autant plus que cette définition à géométrie variable peut changer dans l'espace et dans le temps d'une commune à l'autre en fonction des occasions ou des projets des uns et des autres. Comment concilier tous ces intérêts ? Dur exercice d'équilibriste...

Y. ROHOU.

LES CONSIGNES DU MOIS

CIRCULATION RUE TRAON AR VORC'H

Il est rappelé aux cyclistes et motocyclistes **que la rue Traon ar Vorc'h est à sens unique** (de l'église vers le bas du bourg). Par ailleurs, on voit trop souvent des voitures et motos circuler rapidement dans le secteur du bourg où la vitesse est limitée (voir les panneaux de signalisation).

CHANCRE DE L'ECORCE DU CHATAIGNIER

La Fédération régionale de défense contre les ennemis des cultures de Bretagne (FEDEREC) nous signale la présence de chancre de l'écorce du châtaignier à Plomelin. Cette maladie est classée dans les parasites de quarantaine, c'est à dire que sa lutte est obligatoire. Si vous constatez des dépérissements liés à la présence de ce parasite, il faut

procéder à la coupe des arbres atteints, brûler le bois sur place et désinfecter le matériel. Pour tous renseignements auprès de la FEDEREC au 02 98 43 04 44.

COLLECTE SELECTIVE

Les habitants de la commune soumis à la collecte sélective disposent d'une **caissette** bleue pour les papiers et cartons et d'une jaune pour les plastiques qui sont collectés au porte à porte une fois par semaine.

A partir de l'automne 2004, les deux caissettes seront remplacées par un **sac**. La collecte se fera en même temps que celle des déchets ménagers par des camions à benne bi-compartmentée.

AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

ANIMATION SUR L'ASIE A L'ECOLE PUBLIQUE

Des étudiants de l'Institut supérieur de gestion Asie de Quimper (Isuga) ont organisé deux séances de découverte de l'Asie pour les classes de CM2 et de CE2. Les ouvrages

réalisés par les enfants seront présentés dans le cadre d'une exposition sur l'Asie (photographies, œuvres d'art, dégustation de plats) organisée par l'Isuga à la Maison des associations, le dimanche 4 avril, de 10h00 à 18h00.

SECOURS POPULAIRE : « ACCUEILLENZ UN ENFANT PENDANT LES VACANCES »

Dans le cadre de sa campagne pour les vacances 2004, le

Secours populaire cherche des familles désireuses d'accueillir bénévolement des enfants de 6 à 10 ans pendant deux semaines en juillet ou en août. Tél. 02 98 44 80 43.

LES PERSONNALITES PLOMELINOISES

GERARD MADEC QUITTE LE TELEGRAMME

Correspondant local du *Télégramme* depuis plus de 10 ans, Gérard MADEC a décidé de mettre « sac à terre ». Au cours de ces années, nous avons apprécié la qualité de son coup de plume et surtout l'objectivité de ses articles. Très présent

dans la vie locale, Gérard savait trouver les mots justes pour narrer le quotidien avec une impartialité remarquable, qualité première pour un journaliste ou un correspondant de presse. Merci à Gérard d'avoir été pendant 10 ans le précieux témoin de la vie de la commune.

EN BREF

UN POISSONNIER AMBULANT A PLOMELIN

M. Dominique STEPHAN, poissonnier à Plomeur, stationnera au bourg de Plomelin **tous les mardi**, de 8h30 à 13h00, à partir du **6 avril**.

DECLARATION DES REVENUS 2003

Le centre des impôts de Quimper-Est organise une séance d'information et d'assistance aux contribuables à la mairie, le lundi 15 mars, de 13h30 à 17h00.

PAIEMENT DES FACTURES EDF ET GDF DANS LES BUREAUX DE POSTE

EDF GDF et La Poste se sont associés pour offrir un nouveau service à la clientèle. Il est désormais possible de régler sans frais sa facture d'électricité ou de gaz dans tous les guichets de poste de Cornouaille.

DISTRIBUTION DES ANNUAIRES TELEPHONIQUES

La société ADREXO est à la recherche d'une personne disposant d'un véhicule pour la distribution des annuaires de France Télécom à Plomelin. Durée de l'opération : quatre semaines. Renseignements au 02 98 90 04 05.

SONDAGE SUR LE SERVICE DE BUS

Trois lignes de bus relient Plomelin à Quimper depuis le 2 septembre 2003. Afin de recueillir les avis des Plomelinois sur ce service, une urne sera installée à la mairie jusqu'au 31 mars. Soyez nombreux à faire part de vos remarques.

ABEILLES ET APICULTURE

Le Groupement de défense sanitaires apicole du Finistère (G.D.S.A. 29) est une association qui a pour but la défense de la santé de l'abeille. Ses moyens d'action sont les suivants : formation des apiculteurs, diffusion des connaissances en matière de pratiques sanitaires apicoles et des produits de traitement, aide aux apiculteurs, stages de formation à l'apiculture, etc. Contact : M. Yves LAYEC, Coat Laëroun, 29290 MILIZAC, tél. 02 98 07 91 71.

Pour des raisons sanitaires, **tout possesseur de ruches doit en faire la déclaration** auprès des Services vétérinaires, 7 rue Turgot, 29334 QUIMPER Cedex, tél. 02 98 64 36 36.

LES ASSOCIATIONS PLOMELINOISES

REDUCTION D'IMPÔT POUR UNE ACTIVITE BENEVOLE

Les membres d'une association peuvent bénéficier de la réduction d'impôt (par. 7, rubrique UF de la déclaration de revenus 2003) au titre des frais qu'ils ont personnellement engagés dans le cadre de leur activité bénévole et qui ne leur sont pas remboursés. Ils doivent être **justifiés** par un document indiquant l'objet de la dépense ou du déplacement (billet de train, facture, note de carburant).

Pour un véhicule personnel, le barème à appliquer pour l'évaluation des frais engagés est de 0,269 € au km. pour une automobile et de 0,103 € au km. pour un deux-roues. Les bénévoles doivent renoncer au remboursement par leur association des frais engagés. L'organisme bénéficiaire doit constater dans ses comptes l'abandon des frais, le comptabiliser en recette et établir un justificatif que le bénévole joindra à sa déclaration de revenus. Pour plus de renseignements, contactez le Centre des impôts de Quimper-Est, tél. 02 98 98 54 54.

JUMELAGE PLOMELIN – CRYMYCH

Le Comité de jumelage organise un **voyage au Pays de Galles du 20 au 25 juillet**. Il reste des places disponibles pour ce « retour de noces » des 20 ans du jumelage avec Crymych. Le prix est de 200 € par adulte et de 150 € par enfant, tous frais compris. L'hébergement se fera dans les familles d'accueil. **Renseignements et inscriptions** auprès de Claudine LE CLEACH (tél. 02 98 94 25 28) ou Bernard BRUNET (tél. 02 98 53 87 42).

ULAMIR E BRO GLAZIK

Exposition du peintre Roger DUCRET et du Poète Bertrand DELPORTE à l'Ulamir, à Plonéis, jusqu'au 26 mars. Conférence de Pascal BOEDÉC avec projection de diapositives sur l'oeuvre du peintre Jules BRETON (1827-1906) le 24 mars à 15h00 au musée des beaux-arts de Quimper. Le nombre de places étant limité, les réservations se font à l'Ulamir jusqu'au 20 mars inclus (tél. 02 98 91 14 21).

LES ENTREPRISES PLOMELINOISES

UN NOUVEAU GARAGE A PENHOAD BRAZ

La société BEYOU vient d'ouvrir un garage à Penhoad Braz. Installé sur un terrain de 4 000 m² dans les anciens locaux de M.C.A., rachetés à Quimper-Communauté, ce garage spécialisé dans les véhicules utilitaires Volkswagen emploie sept personnes. Le bâtiment de 1 200 m² comprend un hall d'exposition, une aire d'accueil pour les clients, un magasin de pièces détachées, un service express avec deux baies. C'est le cinquième garage ouvert par la société après Saint-Martin-des-Champs, Lannion, Guingamp et Brest. Le garage assurera la distribution des véhicules de la marque Volkswagen Utilitaires neufs et d'occasion, les réparations, la vente de pièces détachées d'origine et d'accessoires pour le Sud-Finistère. Des conseils sur les financements seront également proposés à la clientèle. Garage BEYOU Volkswagen Utilitaires, Z.A. de Penhoat Braz, tél. 02 98 53 52 58.

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE AU BAR « LES

VIRE-COURT »

En 1983, Anne-Marie et Vévé PLOUZENNEC avaient succédé à Marie-Thérèse au bar « Les Vire-Court », devenu PMU trois ans plus tard.

Depuis le 1^{er} février, l'affaire, est entre les mains de Georges BATANY avec son fils Cédric, 26 ans, comme employé. Originaire de Brest, Georges BATANY est Quimpérois depuis 1976. Après avoir travaillé pendant 27 ans comme commercial, Georges BATANY prend un nouveau départ en faisant l'acquisition de la maison PLOUZENNEC et du fonds de commerce. De nouveaux jeux vont être installés et des vidéo-projections seront organisées en fin de semaine ainsi que quelques soirées à thème.

GALERIE COMMERCIALE

Les deux locaux vacants de la galerie commerciale sont à vendre. Pour tous renseignements, contactez M. BUET, syndic de la copropriété au 06 76 93 40 06.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MARS 2004

Mardi 16	Concours de dessin « grands-mères sur le Web » (école publique)	Amis de Ti Gwenn – M.A.P.A.
Vendredi 19	Commémoration du 19 mars 1962	F.N.A.C.A.
Dimanche 21	1 ^{er} tour des élections régionales	Salle socioculturelle
Vendredi 26	L'Assemblée des femmes, d'Aristophane	Troupe fouesnantaïse – Salle socio
Samedi 27	Portes ouvertes	Lycée de Kerbernez
Dimanche 28	2 ^{ème} tour des élections régionales	Salle socioculturelle

AVRIL 2004

Dimanche 4	Kermesse Concert Exposition sur l'Asie	Re Goz Ploveilh – M.P.T., véranda et restaurant scolaire Kanerien Sant Meryn – Salle socio Isuga – Ti Michel
Lundi 5 – vendredi 30	Exposition sur les noces en Bretagne	Amis de Ti Gwenn – M.A.P.A.
Samedi 10	Loto	A.S.P. – Salle socioculturelle
Samedi 10 – dimanche 25	Exposition sur Tintin	Amis de la bibliothèque – Mairie
Mardi 13	Concours de belote	Re Goz Ploveilh – M.P.T. et véranda
Dimanche 18	Trois petites pièces de théâtre (Feydau, Labiche + une en breton)	Jeune Théâtre Plomelinois – Salle socioculturelle
Samedi 24	5 ^{ème} Ronde des Menhirs	Courir Ensemble – M.P.T. et véranda, salle socioculturelle, vestiaires

ETAT CIVIL

Décès : : Anne BARRE, ép. FRANTZEN, 68 ans, 56 hent an Dour Ruz ; Paul KERMARC, 61 ans, Pichery ; Pierre L'HELGUEN, 74 ans, 10 route de Pont-L'Abbé ; Augustine LE MOENER, vve. HARPE, 91 ans, Ti Gwenn ; Yves RICHARD, 86 ans, Ti Gwenn.

Naissances : Melvin CLAVAUD ; Léo OLLIVIER.

Mariages : Luc LE GOFF et Laurence CORNIC, 14 hent Stang ar Beuz.

INFORMATIONS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE	Du lundi au jeudi : 8h - 12h ; 13h - 17h	Le vendredi : 8h - 9h ; 13h - 16h30	Le samedi (état civil) : 9h - 12h
OUVERTURE DE LA DECHETTERIE	Lundi - Mercredi - Vendredi 10h - 12h ; 16h - 18h		Samedi 9h - 12h ; 15h - 18h

MEDECINS DE GARDE : Appeler le 15 (le centre assure la régulation)

PHARMACIE : ouverte lors des permanences des médecins plomelinois

HORAIRE DES MESSES : • à 11h les deux premiers dimanches du mois • à 9h30 les autres dimanches

